

Notice descriptive	
Titre	Circulaire du 14 mai 2012 sur l'appréciation des modifications substantielles au titre de l'article R. 512-33 du code de l'environnement. [Abrogé par la note technique du 21 décembre 2021 abrogeant la circulaire du 14 mai 2012 sur l'appréciation des modifications substantielles au titre de l'article R. 512-33 du code de l'environnement _ TREP2135428N].
Numéro NOR	DEVP1208015C
Ministère	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
Thématique de document	Prévention des risques
Type de document	Circulaire
Date de signature	14-05-2012
Date de publication	10-06-2012
Document	met_20120010_0100_0024.pdf